



CONTRAT DE VILLE ALBERTVILLE

APPEL A PROJET 2020

Informations pour la demande de subvention



LA POLITIQUE DE LA VILLE : RAPPEL DU CADRAGE NATIONAL

La politique de la ville vise à lutter contre les inégalités sociales entre les territoires et à améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers urbains qui concentrent les plus grandes difficultés, en complémentarité avec les autres interventions publiques.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe de nouveaux contrats de ville, portés par les intercommunalités, qui s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle géographie prioritaire (Cf. p.4).

Ces contrats de ville constituent un levier à part entière pour lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils reposent sur une démarche globale intégrant les trois piliers que sont l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain. En outre ils placent au premier plan :

- La mobilisation du droit commun vers les territoires prioritaires,
- La participation citoyenne pour impliquer les habitants, notamment via l'instauration de « conseils citoyens » et autres démarches.

Enfin ils doivent également intégrer les axes transversaux suivants :

- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations,
- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- La citoyenneté et les valeurs de la République,
- La prévention de la radicalisation et du communautarisme

LE CONTRAT DE VILLE D'ALBERTVILLE 2014 - 2020

✓ CADRE D'INTERVENTION

Le contrat de ville 2014-2020 de la ville d'Albertville est l'instrument de la politique de la ville sur le territoire. Le document est téléchargeable sur le site www.albertville.fr et sur le site de la communauté d'agglomération Arlysère www.arlysere.fr.

Il comporte des orientations sur chacun des trois piliers et axes transversaux prévus par la loi, rappelés ci-dessus et permet la mobilisation de moyens des différents partenaires signataires.

A ce titre l'Etat a vocation à intervenir sur l'ensemble des orientations de ce contrat.

Les autres signataires interviennent en priorité dans leurs champs de compétences et ponctuellement sur des actions qu'ils auront identifiées comme prioritaires.

LA RENOVATION DES CONTRAT DE VILLE 2019 - 2022

Dans le prolongement du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, établi par le Gouvernement le 22 mai 2018 et du Pacte de Dijon, signé le 6 avril 2018, la loi du 28 décembre 2018 de finances pour l'année 2019 a prorogé de 2 ans la durée des contrats de ville, portant leur échéance à 2022.

Dans ce contexte le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville d'Albertville a pour ambition de décliner, à l'échelle du territoire, les différentes mesures engagées par l'Etat à l'occasion du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires et de traduire les engagements réciproques du mouvement intercommunal et de l'Etat définis par le Pacte de Dijon.

Ce protocole, qui sera signé en novembre prochain entre la Collectivité, la communauté d'agglomération Arlysère et l'Etat, s'appuie sur l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours, validée lors de la réunion du comité de pilotage du 14 novembre 2018 et sur les objectifs ajustés, validés à l'occasion du comité de pilotage du 1^{er} octobre 2019.

V LES ORIENTATIONS 2019 – 2022 SUR LES 3 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

PILIER 1

Objectif stratégique 1

- Améliorer l'attractivité et la mixité du quartier

Orientations :

- Conforter le positionnement de la Maison du Projet, développer ses contenus et améliorer son offre
- Mettre en œuvre la convention de renouvellement urbain, signée le 11 avril 2019
- Reloger les habitants du bloc 3 de La Contamine.

Objectif stratégique 2

- Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie

Orientations :

- Conforter la place du conseil citoyen
- Animer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en lien avec le bailleur social
- Conforter et valoriser les événements festifs du QPV
- Améliorer la communication et l'accès à l'information

Objectif stratégique 3

Lutter contre les incivilités et l'insécurité

Orientations :

- Poursuivre la professionnalisation des adultes-relais et des médiateurs
- Renforcer les actions de médiation
- Poursuivre le travail engagé sur les violences conjugales, familiales et intrafamiliales
- Réaffirmer la permanence d'accueil et l'intervenant social en commissariat
- Renforcer, développer et fluidifier le partenariat au travers de la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien) et des réunions du GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel)
- occuper l'espace pour repousser les trafics et les rassemblements déviants
- travailler à la mise en place d'un projet de médiation
- travailler sur les problèmes de voisinage
- multiplier les mesures de rappels à l'ordre par le Maire.

PILIER 2

Objectifs stratégique 4

Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République

Orientations :

- Veiller à la cohérence et la complémentarité des actions d'apprentissage du français
- Animer un groupe local d'appui sur la prévention de la radicalisation
- Prémunir les élèves face au risque de radicalisation dans l'espace numérique et aux théories du complot
- Former des acteurs de terrain, aux valeurs de la République
- Participer au groupe réseau départemental de prévention des radicalisations et du communautarisme
- Appuyer les initiatives éducatives ou socio-culturelles en faveur des actions de prévention et d'information sur les valeurs de la République

Objectif stratégique 5

Améliorer l'accès aux services de la Cité

Orientations :

- Animer un groupe d'acteurs locaux
- Renforcer l'équipe d'encadrement du club de football
- Soutenir les projets de mobilité
- Appuyer le travail de mise en réseau et encourager les initiatives innovantes afin de promouvoir l'accès aux droits

- Contribuer à l'élaboration des dispositifs d'accès aux droits
- Livrer la 3ème tranche de l'Espace Santé Albertville
- Finaliser le contrat local de santé (CLS)
- Accompagner les actions partenariales dans le champ de la santé

Objectif stratégique 6

Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité

Orientations :

- Améliorer le soutien parental par une prise en charge de la petite enfance
- Appuyer les dispositifs de soutien à la parentalité en milieu scolaire et socioculturel
- Confirmer le travail partenarial entre les acteurs éducatifs
- Développer les dispositifs de prévention du décrochage
- Affirmer le groupe « décrochage scolaire »
- Investir d'avantage la problématique de la fracture numérique

PILIER 3

Objectif stratégique 7

Assurer la viabilité des commerces de proximité

Orientation :

- Faciliter la mise en œuvre des préconisations rendues par les études des chambres consulaires (CCI et CMA)

Objectif stratégique 8

Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs

Orientations :

- Appuyer et renforcer les mesures de droit commun en faveur de l'accompagnement à la création d'entreprise en QPV
- Appuyer l'organisation, au sein du QPV, des forums et/ou manifestations à visée d'emploi

Objectif stratégique 9

Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail

Orientations :

- Renforcer le maillage des partenaires par un pilotage de l'emploi et de l'insertion sur mesure
- Soutenir les initiatives innovantes
- Soutenir les actions d'apprentissage du français
- Poursuivre les actions probantes
- Accompagner les jeunes vers la maîtrise des outils numériques
- Appuyer l'organisation, au sein du QPV, de forums et de manifestations à visée d'emploi
- Développer les clauses sociales
- Accroître la mobilisation des dispositifs de droit commun
- Développer les partenariats entre la Mission Locale Jeunes et les agences d'intérim

✓ LE TERRITOIRE CONCERNE

- Le contrat de ville s'applique aux actions menées par les porteurs de projets sur le quartier prioritaire réglementaire, **Quartier Politique de la Ville » (QPV) : « VAL DES ROSES – LA CONTAMINE ».**
 - Intervention de crédits spécifiques (Etat, Région...)
 - Mobilisation du droit commun de l'ensemble des signataires
- Le **quartier vécu « QV »**, assimilé à la zone d'influence en périphérie du QPV, bénéficie des mêmes crédits d'intervention (spécifiques et de droit commun) que le QPV.
- Le **quartier en veille active « QVA »** : LE CHAMP DE MARS
 - Intervention de crédits spécifiques (Etat, Région...)
 - Mobilisation du droit commun de l'ensemble des signataires

LES CRITERES À RESPECTER

Pour être soutenues dans le cadre du contrat de ville, les actions devront impérativement :

- Entrer dans les orientations développées dans chacun des 3 piliers et bénéficier aux habitants du quartier prioritaire et/ou en veille active,
- Être construites et menées en partenariat avec les acteurs concernés et en cohérence avec les actions existantes,
- Démontrer leur plus-value pour le quartier,
- Intégrer le plus largement possible les axes transversaux (la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République, la prévention de la radicalisation et du communautarisme).
- Mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes (Cf pour information annexe DGCS + Grille de questionnement en annexe, **à remplir et à déposer sur la plateforme Dauphin** en même temps que la demande de subvention)

Une attention particulière sera portée :

- sur les thématiques prioritaires locales, validées en comité de pilotage sur l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours, en novembre 2018, à savoir :
 - La lutte contre la pauvreté et la précarité,
 - La lutte contre les violences faites aux femmes, violences familiales et intrafamiliales,
 - La sécurité et la prévention de la délinquance,
 - L'emploi,

Qui viennent compléter les objectifs ajustés 2019 – 2022.

- aux projets qui favorisent, à toutes leurs étapes, l'implication des bénéficiaires de l'action et des habitants du quartier prioritaire.

L'attribution des subventions au titre de la politique de la ville 2020 ne pourra être effective que si le bilan de l'action précédente (2019) a été enregistré sur le site du CGET.

LE CADRE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projets est le dossier unique à l'action référencée au contrat de ville et couvre l'année 2020.

V A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS

Tous les porteurs de projet du secteur non marchand peuvent déposer un dossier de demande de subvention, y compris ceux qui auront reçu une subvention de l'État en 2019 et de la Région, au titre de la compétence "politique de la ville".

V MODALITES DE REPONSES

Les porteurs de projets ont la possibilité de déposer un dossier pour une ou plusieurs action(s) dont la période de réalisation portera sur l'année 2020.

V FORMAT DE REPONSE

Votre dossier de demande de subvention est à saisir **directement sur la plateforme DAUPHIN**. Cette saisie dématérialisée des dossiers concerne les demandes de subventions **Etat – Politique de la Ville, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Arlysère et la ville d'Albertville**.

L'accès au portail DAUPHIN s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cget.gouv.fr> - onglet Aides et subventions - subventions politique de la ville.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

31 DECEMBRE 2019

V INSTRUCTION

Suite à l'instruction de votre demande en comité technique (Cotech), un comité de pilotage (Copil) se réunira en février-mars 2020 pour valider le soutien aux actions. Les financeurs confirmeront les participations financières qui les concernent, selon leur propre calendrier institutionnel.

V MISE EN ŒUVRE DES PROJETS – COMMUNICATION

Les financements accordés doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype du CGET (affiches, flyers, programmes, sites internet...) et la mention « avec le soutien du CGET, dans le cadre de la politique de la ville » pour les publications, dossiers de presse, communiqué de presse et documents audiovisuels.

V RENSEIGNEMENTS

Pour vous accompagner dans votre démarche, vous pouvez contacter :

→ la DDCSPP :

- Sophie LOUSSIÈRE : sophie.loussiere@savoie.gouv.fr
- Sylvie TARTYAVEL : sylvie.tartavel@savoie.gouv.fr
- Patrick LEBLANC – Délégué du Préfet : patrick.leblanc@savoie.gouv.fr

→ La communauté d'agglomération ARLYSERE – Service Politique de la Ville :

- Stéphane Ruaud : stephane.ruaud@arlysere.fr
- Odile Danton : odile.danton@arlysere.fr